



SOMMAIRE :

Page 1 : Édito
Page 2/3 : le cru 2023 des suppressions d'emplois est toujours imbuvable
Page 4 : Brèves / séminaire présentation du COM
Page 5 : Adhésion 2023



SOLIDAIRES FiP o8 vous souhaite une bonne année 2023 !!

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, la crise climatique (qu'on ne pouvait pas prévoir...), sociale et marquée également par l'assassinat épouvantable de notre collègue à Bullecourt.

2023 s'annonce difficile, avec la mise en place des nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, les garanties des personnels et fragilise leur défense.

2023 commence également avec son lot de suppressions d'emploi, bien enrobées pour les Ardennes, nous y reviendrons dans ce numéro de la gazette.

2023 avec une énième réforme des retraites annoncée comme inéluctable.

2023 dans la continuité de 2022 ?

A la sinistrose ambiante nous souhaitons opposer l'optimisme, parce que rien n'est jamais perdu tant qu'on ne baisse pas les bras, parce que nous ne pouvons écouter des arguments dogmatiques et fallacieux en faisant mine d'y croire, parce que nous n'avons pas envie de laisser tomber, même si la lutte est difficile, rien n'est pire que de ne rien tenter.

En 2023 comme en 2022, nous continuerons d'assurer la défense individuelle des agents qui nous font confiance.

En 2023 comme en 2022, nous nous inscrirons dans les mobilisations pour combattre le projet de réforme des retraites régressif.

Nous vous souhaitons une année 2023
optimiste !

Le cru 2023 de suppressions d'emplois est toujours imbuvable !

Les conséquences de la loi de finances frappent une fois encore la DGFIP et notre direction en matière de suppressions d'emplois. Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emplois n'est légitime. C'est pour cette raison que nous n'avons pas participé au CSAL dédié car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à la vision déstructurante et mortifère de la DGFIP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses agents et agentes.

Dès lors, la déclinaison actée par la Direction locale des suppressions d'emploi ne relève que de sa seule responsabilité.

Rien dans les faits, rien dans les réalités des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagers, rien dans les logiques de chaînes de travail, rien en matière d'amélioration des conditions de travail, ne justifie les arbitrages locaux.

Cette année, la DDFIP des Ardennes a tenté un coup de baguette magique.

En effet, l'image peut être alléchante : + 37 emplois. Le chiffre pourrait faire rêver bien des directions peu attentives.

Et passer la « bonne nouvelle », on voit assez vite le problème à vrai dire.

Alors 37 « créations d'emplois », on se dit tous que c'est normal, c'est pour le Centre de Contact qui sera « ouvert » au 1^{er} septembre 2023 rue du Petit Bois à Charleville.

Sauf que, là où ça commence à sentir l'arnaque, c'est que 43 postes sont implantés au Centre de Contact...

Mon petit cousin de 8 ans a vite fait le calcul : en réalité, on a 6 suppressions d'emplois dans les services actuels (et une magnifique coquille vide rue du Petit Bois mais ça mon cousin de 8 ans ne connaît pas assez bien la DGFIP pour le savoir).

En regardant de plus près, on voit que le centre de contact comptera, au TAGERFIP, 1 IP, 3 A, 13 B et 26 C. En net, un poste d'IP et 3 postes de A sont créés mais seulement 11 postes de B (mon petit cousin me souffle donc - 2 B) et 21 C (Kevin, mon petit cousin, annonce - 5 C).

Ah oui, mais là, ça ne va plus... ça fait - 7 alors que plus haut, on vous disait - 6 !

Quel est donc ce tour de magie ?

Eh bien accrochez-vous...

- Le poste d'IDIV au SIE est transféré au SGC de Charleville-Sedan.

- Le poste d'IDIV du SIE n'était pas pourvu par quelqu'un au SIE mais occupé jusqu'à son départ en retraite, par Florine Dudillieu au service RH de la DDFIP.

Pour rappel, il y avait 4 IDIV CN en direction au 1^{er} janvier 2021 pour 3 postes d'IDIV en direction au TAGERFIP, ce à quoi Mme Hermant expliquait que le 4^{ème}, au RH, correspondait au poste du SIE vacant et qu'elle utilisait en direction.

- Le poste d'IDIV RH est supprimé (vous la voyez l'arnaque?)

- le poste d'IDIV de la trésorerie de Givet est transféré en direction.

- Le clou du spectacle : un poste d'IDIV est créé à l'audit en direction par le transfert d'un poste de B en direction.

Je vous résume pour mon petit cousin qui est maintenant en PLS : on supprime un poste d'IDIV en direction (RH) qui n'existe pas (puisque le poste était « prêté » par le SIE, il n'y avait pas de poste d'IDIV administratif au TAGERFIP pour le service RH), on en crée un autre (à l'audit) et pour le faire, on supprime un poste de B... bref on supprime un poste de B supplémentaire par un joli tour de passe-passe !

Autre petite surprise, un poste d'AFIPA (vous savez celui qui est resté vacant, puis gelé, puis supprimé) est créé, pour le pôle pilotage ressources.

Mais, ça ne va plus, si on crée un poste d'AFIPA, on revient à 6 postes supprimés !! Alors, du coup, on va supprimer un autre B...

Ce qui nous donne au total : 3B et 5 C supprimés.

Les postes en SIP des collègues en charge du foncier sont supprimés et transférés à Charleville au SDIF (10 postes concernés)

Service	AFIPA	IP	IDIV CN	A	B	C	Total
Direction	+1		+1 +1 -1	+1 -1 -1 +1	-1 -1		-
EDR						+1	+1
Centre de contact		+1		+3	+13	+26	+43
SIP Charleville						-2	-2
SIP Charleville – secteur foncier					-2	-3	-5
SIP Rethel						-1	-1
SIP Rethel – secteur foncier					-1	-1	-2
SIP Sedan						-1	-1
SIP Sedan – secteur foncier					-1	-1	-2
SIED			-1				-1
SIED - Antenne de Rethel					-1		-1
SPFE						-1	-1
SDIF					+1 +2 +1 +1	+3 +1 +1	+10
BCR					+1		+1
PCE					-1		-1
Trésorerie de Givet			-1		-2		-3
SGC CMZ-Sedan			+1				+1
SGC Rocroi					+2		+2
TCH						-1	-1
Totaux	+1	+1	-	+3	+11	+21	+37

Mouvements suite aux redéploiements

Mouvements suite aux restructurations au 01/09/2022 et au 01/01/2023

Mouvements suite à PLF

Pour faire « simple », voici la liste des postes supprimés hors redéploiement vers le SDIF et transfert de la trésorerie de Givet à Rocroi :

- Direction : + 1 AFIPA, - 2 B
- EDR : + 1 C (à force de supprimer des postes dans tous les services, il faut bien des renforts...), mais on va le supprimer dans un service pour l'implanter à l'EDR, service que l'EDR viendra sans doute aider pour pallier le manque de personnel...
- SIP Charleville : - 2 C
- SIP Rethel : - 1 C
- SIP Sedan : - 1 C
- SPFE : - 1 C
- PCE : - 1 B
- TPCH : - 1 C

Donc + 1 AFIPA, - 3 B, - 5 C !!



BREVES :

Le Grand Prix de l'Imaginaire (prix littéraire créé en 1974) est décerné à l'auteur de l'article publié sur Ulysse 08 dans la foulée des élections professionnelles : catégorie « nouvelles fantastiques ».

Analyse du jury : on est loin de « Mars attacks ! » pour l'humour mais l'auteur mérite de voir son imagination récompensée.



Invitation de tous les agents à un séminaire le vendredi 20 janvier 2023 après-midi :

Quelle ne fût pas notre surprise à la lecture du message envoyé vendredi 6 janvier à tous les agents du département, qu'à l'occasion de la présentation du COM par la Directrice, le vendredi 20 janvier, à partir de 13H30, le temps partiel est suspendu !!!!

Petit rappel :

- il est tout à fait possible pour l'administration de suspendre le télétravail régulier, ou de ne pas accorder de télétravail ponctuel pour cause de réunion ou d'impératif professionnel non télétravaillable.

- il n'est pas possible d'empêcher un agent en temps partiel et donc non rémunéré (faut-il le rappeler) de bénéficier de son temps partiel dans la mesure où celui-ci est valide.

Les motifs de suspension sont listés de manière exhaustive, une demi-journée de séminaire n'y figure pas !

Même si la phrase suivante, invitant les personnes qui auraient un impératif personnel (garder vos enfants est un impératif personnel par exemple) à simplement informer de leur absence le service communication, nous trouvons la formulation pour le moins cavalière.

Pour tous les agents qui vont devoir se déplacer à Charleville, pensez à déposer un ordre de mission et à demander le remboursement de vos frais de trajet !

Solidaires Finances Publiques : un collectif une Présence, des Actes, des luttes !



*« Et par le pouvoir d'un mot Je
recommence ma vie,
Je suis né pour te connaître Pour
te nommer: LIBERTÉ »*



Paul Eluard



ADHESION 2023

Pour adhérer ou ré-adhérer auprès de Solidaires Finances Publiques, il suffit de se rendre sur la page internet suivante :

<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/adherer.html>



En 2023, pense à toi, adhère !

Rejoins le côté Solidaires

Solidaires Finances Publiques est un syndicat national présent dans tous les départements, dans toutes les directions.

L'adhésion au syndicat est annuelle et s'effectue auprès de l'un ou l'une des 2300 correspondantes et correspondants, ou bien, directement en ligne.

S'y trouveront la liste des correspondants ardennais ainsi que le prix de la cotisation annuelle. Il est même possible de cotiser en ligne et d'étaler le paiement en plusieurs fois.

SECTION : _____	Bulletin d'adhésion 2023 Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement	Solidaires Finances Publiques
IDENTIFIANTS		
N° DGFIP (6 chiffres) _____	N° ANAIS (10 chiffres) _____	
NOM d'usage _____	Prénom _____	
NOM de naissance _____	Date de naissance _____	
Cadre : _____	Grade : _____	Echelon : _____
Date de prise de rang : _____		
Informations professionnelles		Informations personnelles
Service : _____	Adresse perso. : _____	
Site : _____	_____	
Temps partiel : _____	_____	
@ _____	@ _____	
☎ _____	☎ _____	
Ces informations sont obligatoires		Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org
Montant de la cotisation → _____		
Solidaires Finances Publiques		
Boite 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.89.16.48.49 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org		